

Portrait et histoire d'une convertie, devenue veuve Daesh que la Belgique est obligée de rapatrier...

écrit par Mathieu | 29 décembre 2018



Article traduit du Journal HET LAATSTE NIEUWS, journal avec le plus gros tirage en Belgique.

A vomir...

**Elle appelait son premier fils
"combattant" et sur les cartes de
naissance se trouvait un enfant avec
mitraillette.**

**Portrait d'une veuve Daesh que la
Belgique est obligée de rapatrier**

Aujourd'hui, un Juge du Tribunal des Référés de Bruxelles à ordonné que les enfants de deux combattantes Daesh soient rapatriés ainsi que leurs mères. Les deux sont enfermées depuis des mois dans un camp de réfugiés en Syrie du Nord. Une des combattante est la veuve Daesh Tatiana Wielandt (26 ans

). En Belgique elle devra purger une peine de prison ferme de 5 ans pour participation à un groupe terroriste. Les enfants seront recueillis par de la famille.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/27/belgique-le-juge-ordonne-a-letat-de-rapatrier-6-enfants-de-djihadistes-et-leurs-meres/>

Comment une jeune fille flamande est devenue une femme radicalisée et combattante, retournant à deux reprises en terrain de guerre, en Syrie.

En 2012 on découvre que l'organisation musulmane radicale SHARIAH4BELGIUM compte aussi comme membres des femmes autochtones belges converties à l'islam. Cette organisation fut interdite la même année.

L'une d'elles était l'Anversoise Tatiana Wielandt, qui dès son jeune âge se convertit subitement à l'islam et commence une relation avec Nouredine Abouallal, chef de l'organisation.

Dans une interview avec ce journal, la mère déclarait devoir regarder avec peine sa fille se transformer et avoir honte de voir sa fille porter la burka parce que son petit-fils s'appelait littéralement "combattant" et que les cartes de faire-part représentaient un guerrier avec mitraillette.

Grandie dans une famille flamande rien que plus traditionnelle...

Originnaire d'une région rurale au sud de Gand, elle était une jeune fille tout à fait normale, voulant faire des études de pharmacien, avant de se radicaliser, elle avait déjà commencé ces études. Mais elle s'est convertie à l'Islam, et s'est éloignée de plus en plus de sa famille. *"J'ai perdu mon enfant et ne reconnais plus ma fille, et j'en souffre énormément"* déclarait sa mère dans ce journal il y a 6 ans. *"A ses 18 ans tout changea, elle avait commencer une relation avec Nouredine et s'était convertie à l'islam, mon mari est resté*

malade 2 jours sur son fauteuil, notre fille musulmane..?!."

A ses 19 ans elle se marie avec Abouallal. Dès son mariage avec Abouallal elle commence à porter la burka et soutenir les idées radicales de son mari. Lui laissait pousser sa barbe et commençait à porter des vêtements longs. Elle n'avait quasiment plus de contact avec sa famille, et ne pouvait avoir de visites masculines, même son propre père. En même temps elle avait abandonné ses études.

Le couple a un fils Mujahid = combattant en arabe, ce qui n'est pas par hasard. Un nouveau choc pour les parents. Mais beaucoup d'autres suivront. Le faire-part de naissance représentait le nom et un combattant avec mitraillette.

Vacances au Maroc

A la question comment on en était arrivé là, la mère de Wielandt à répondu " *Je crains que mon mari et moi avons, sans nous en rendre compte, commis une faute en laissant partir Tatiana, dès ses 14 ans, quatre ans d'affilée, avec la famille marocaine de sa meilleure amie.*". Amie soeur de Abouallal...

Fin décembre 2012 Wielandt s'installe avec sa belle-soeur Bouchra et leurs familles (Wielandt avec son fils) dans un territoire Daesh en Syrie., territoire qui sera proclamé Califat plus tard. C'étaient quasiment les premiers Belges sur place. Son mari qui préférait se faire appeler Abu Mujahid, se rallia à Al Nuusra, la division Syrienne d'Al Qaeda. Après 6 mois, en juillet 2013, il fût tué à Alepp. Leur fils avait 2 ans.

En 2014 Wielandt et sa belle-soeur voulaient rentrer en Belgique, celle-ci ayant été blessée.

Wielandt, entre-temps enceinte – à terme – réussit, grâce à l'aide de la Police Belge, à revenir en Belgique avec sa famille. Elle avait rejoint le Consulat Belge à Istanbul, sans papiers, ayant dû les laisser au commandement de la milice à leur arrivée en Syrie. Différents services du

Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Intérieur, et la Police Fédérale, leur ont procuré de nouveaux papiers, afin de rentrer en Belgique. Après avoir été interrogées en Belgique elle furent relâchées.

RETOUR AU FRONT

Installée chez sa belle-mère, elle accoucha d'un second fils Shahid = martyr en arabe. **Tatiana et Bouchra, et leurs enfants, retournèrent au front, en Syrie, où elles se remarièrent 3 à 4 fois. Wielandt donna jour à un enfant, fils d'un autre combattant Abdulrahman Al Shamri, d'origine hollandaise, et mort entre-temps.**

Selon l'expert en jihadisme Montasser AlDe'emeh, les veuves, femmes d'un martyr, bénéficiaient d'une place spéciale dans cette société. De par ce titre d'honneur elles ne recevaient pas seulement du respect, mais aussi de l'argent, des vivres et un toit. Les enfants aussi, bénéficiaient d'un statut spécial.

REGRETS DANS L'EMISSION VRANCKX (grand reporter de la chaîne publique belge flamande VRT)

En mars 2018 le reporter Rudi Vranckx interviewait les mères dans un camp pour réfugiés dans le nord de la Syrie.

Dans ce reportage elles exprimaient leurs regrets. Elles ne s'opposaient pas à leurs condamnation à 5 ans de prison ferme à faire en Belgique, du moment que les enfants étaient en sécurité. Selon AlDe'emeh elles étaient restées très vagues sur Daesh et n'ont rien dit sur leur idéologie radicale. " **Je retiens seulement qu'elles ont déclaré qu'elles allaient engager leurs enfants comme soldats Daesh** " ainsi l'expert du jihadisme dans une interview à HUMO (Hebdomadaire flamand) en juin 2018.

Ce même mois Wielandt fut condamnée, avec 2 autres veuves, dont sa belle-soeur, à 5 ans d'emprisonnement ferme pour participation à un groupe terroriste. En mai 2018 Wielandt et

Abdouallal, ouvraient une procédure contre l'Etat Belge pour l'obliger à rapatrier leurs enfants. Requête refusée au mois de juillet. Les Juges estimant que la Belgique n'avait pas de jurisprudence dans une Syrie déchirée par la guerre.

Aujourd'hui un Juge du Tribunal des Référés a décidé qu'aussi bien les enfants que leurs mères doivent être rapatriés